

Conseil d'Administration de RIBIN A LOGONNA

(le 27/02/2019, 20h00, salle des anciens)

Personnes présentes :

Yvon LE GALL, Yann HENAFF, Serge SALAUN, Marie-Line MAHE, Thierry CRIBIER, Eric CARBONNIER, Stéphanie VIANESI, Josée VIANESI, Rémi BOZEC

Personnes excusées :

Dany SEZNEC-ROUDAUT + Thierry RAOUL

Secrétaire de séance : Stéphanie VIANESI.

Ordre du jour :

- Etat des finances
- La vie de l'association
 - o Matériel
 - o Communication
- Sujets divers

Etat des finances :

La subvention exceptionnelle de la part de la mairie de Logonna-Daoulas a été perçue courant du mois de janvier.

Par ailleurs, des dépenses nécessaires ont été réalisées (assurance, nouveau site internet, matériel et consommables).

A ce jour, l'association dispose donc d'un capital de **2304,27€**.

Vie de l'association :

Matériel :

Tronçonneuse : achat d'une tronçonneuse Stihl, 40cm, durant la période des soldes. Le C.A. valide cet achat.

Yves GUIGNOT serait d'accord pour s'occuper de l'entretien de celle-ci. Afin de s'assurer d'un suivi optimal, possibilité de faire un « tableau des réparations » précisant les opérations effectuées, les

dates, les consommables nécessaires, la personne qui a effectué l'entretien... (les consommables nécessaires et utilisés sont à préciser afin que ceux-ci soient pris en charge par l'association).

Débroussailleuse : de la graisse a également été achetée afin de graisser le pied de notre machine.

Prêt du matériel de l'association : pas de prêt, mais possibilité d'aller chez l'adhérent concerné en fin de chantier (ou pour un chantier entier) pour réaliser le travail à faire. Cela favorisera l'entraide entre les membres.

Communication :

Informations :

Afin de se prémunir contre les abus d'envoi de courriels, comme cela s'est malheureusement produit, et a causé du tort à l'association, l'idée est donc, dans un premier temps, de conserver (procédure suivie dès la création de l'association) l'envoi des courriels en copie cachée de manière centralisée via le mail de l'association (et non pas via des adresses privées), puis très prochainement, de passer par le nouveau site internet : les courriels personnels ne seraient donc pas vus de tous, et chacun conserverait son espace privé sans être assailli de mails dont il n'aurait pas du être destinataire.

Grâce au site internet, un lien sera envoyé à chacun qui reliera et reliera directement l'information en question sur le site internet.

Site internet :

- Toujours dans une optique de lisibilité et de transparence, il est décidé que seront publiés progressivement les comptes rendus des réunions sur le site internet.
- Visibilité des visages : afin de respecter la vie privée de tous, ajout d'une mention concernant l'autorisation d'utilisation de l'image dans les prochains bulletins d'adhésion. Ainsi, les personnes non désireuses que leur visage soit publié lors de photos de groupe peuvent nous le faire savoir.

Des référents :

Après discussion concernant la direction collégiale de l'association, et dans un souci de davantage de lisibilité, la décision est prise de nommer des « référents » clairement identifiés, qui apparaitront également sur le site internet :

- Référent sport : Yann HENAFF
- Référent chantier : Josée VIANESI
- Référent administratif : Stéphanie VIANESI

Composition bureau :

Thierry Cribier nous fait part de son choix de se retirer du Bureau et donc du Conseil d'Administration de l'association, qui prend effet dès la fin de la réunion.

Sujets divers :

Bouclages :

A l'heure actuelle, des propositions de bouclages ont été réalisées par Ribin à Logonna, ainsi que par Marion et Romain de la mairie. L'idée serait d'organiser une réunion en convoquant l'ensemble de ces acteurs afin de mutualiser le travail et les informations. Lors d'une première réunion, seuls les membres dirigeants seraient présents afin de fixer une ligne de conduite, puis d'autres réunions auraient lieu intégrant les adhérents désireux d'y participer.

Signalétique des futurs bouclages : Romain proposait, à terme, de faire des panneaux en bois pyrogravés afin de continuer son travail déjà entamé pour la signalisation des différents lieux-dits de la commune.

Randonnée :

Décision de promouvoir un financement de l'association par une randonnée pédestre. Cela rapporterait de l'argent à l'association tout en mettant en valeur nos actions sur le territoire local. Celle-ci aurait lieu courant mai-juin 2020. L'idée serait de faire payer l'inscription 5€ pour le circuit d'une dizaine de kilomètres, et en contre partie les marcheurs auraient un livret (feuille A4 maximum) sur lequel seraient notés des éléments notables du circuit, accompagnés de commentaires.

Pour cela, proposition de rapprochement avec l'APE afin de coupler cet évènement avec elle. Cela permettrait de balayer un large public. A voir avec eux également si possibilité qu'ils s'occupent de l'animation (stand de crêpes...). Cela animera et créera du lien dans la commune.

Ribin à Logonna se chargerait du circuit et des ravitaillements. Peut-être qu'il y aurait aussi possibilité d'avoir de l'argent de la part de la communauté des communes pour l'évènement.

A venir :

- Contacter l'APE pour parler du projet
- Programmer le parcours d'une dizaine de km (avec possibles variantes afin de raccourcir la distance)

Club vtt Hôpital-Camfrout : Randonnée vtt le 12 mai. A partir de début mars, ils organisent des chantiers débroussaillage tous les samedis afin d'ouvrir leur circuit de leur randonnée. Décision d'aller leur donner un coup de main ponctuel durant un voire plusieurs samedis. Cela permettra également de nous faire connaître davantage. Il faudra juste les prévenir à l'avance de notre venue (via Eric).

Possibles aménagements dans les statuts (lors d'une future AGE) :

- Proposition d'intégration dans les statuts d'un alinéa (ou une parenthèse dans l'article 6 existant) précisant la possibilité de révoquer, par au moins 60% des adhérents, tout adhérent dont les valeurs ne correspondent pas à celles de l'association, ou qui se sert du titre de l'association pour divulguer ou promouvoir des actions non validées de tous, portant ainsi préjudice à celle-ci.
- Proposition de modification de l'article 6 : « *N'est plus membre toute personne : non à jour de la cotisation* ». Il faudrait modifier ce texte car seuls les membres non adhérents depuis deux ans sont effectivement révoqués : « non à jour de la cotisation pendant deux années consécutives » serait une proposition plus fidèle à l'esprit de l'association.

A faire :

- Demande en mairie « d'une armoire métallique sur le tableau des demandes »
- Contacter le club de vtt de l'Hôpital-Camfrout pour leur offrir nos services lors d'un ou plusieurs chantiers
- Achat d'une chaîne et cadenas pour sécuriser le matériel
- Problème de balisage du sentier côtier sud, dans le sens Logonna-D. - Hôpital-C., au niveau de l'entrée de l'Hôpital-C. Après la « cascade », plus de balisage, donc certaines personnes ne savent pas où aller. A qui de s'en charger ?
- Aller voir le Comte de Rosmorduc concernant le sentier côtier sud, ainsi que Torrach'Leuz.
- Actualiser, enrichir et utiliser le site internet